

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 25 août 2021

L' an 2021 et le 25 août 2021 à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PARISSÉ Laurent, Maire

Présents : M. PARISSÉ Laurent, Maire, Mmes : ETIENNE Jacqueline, ARNOLD Aurélie, LOUZY Evelyne, WEISBECK Emilie, MM : HUMBERT Dominique, ETIENNE Alexandre, FONCK Gabriel, HUMBERT Dominique, LANOIX Cédric, RUHLMANN Alexandre, THIEBAUT David

Secrétaire de séance : MME WEISBECK Emilie

N° 2021-29 CREANCE EN NON VALEUR

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée du Conseil Municipal des courriers de Madame Le Percepteur de Saint-Dié des Vosges concernant un état de créances en non valeur :

- un état de créances en non valeur de **1 996.34 €**.

Monsieur Le Maire propose de délibérer afin d'admettre en non-valeur cette créance et de la prendre en charges dans le compte 6541 « Créances en non valeur » de 1996.34 € du budget 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité.

N° 2020-30 CREANCES ETEINTES

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée du Conseil Municipal des courriers de Madame Le Percepteur de Saint-Dié des Vosges concernant d'un état de créance éteinte :

- un état de créances éteintes de **294.86 €** (décision du Tribunal de Grande Instance)

Monsieur Le Maire propose de délibérer afin d'admettre en non-valeur ces créances et de les prendre en charges dans le compte 6542 « Créances éteintes » 294.86 € du budget 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité.

N° 2021-31 PROJET AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise IMAJ d'un montant de **57 272.40 € TTC** au vu de la mise en place de jeux extérieurs ainsi qu'une clôture pour la sécurité des enfants situé dans le parc rue Haute.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE le devis de l'entreprise **IMAJ** d'un montant de **57 272.40 € TTC** au vu de la mise en place de jeux extérieurs ainsi qu'une clôture pour la sécurité des enfants situé dans le parc rue Haute.

DEPENSES

| DESIGNATION | Diminution | Augmentation |
|----------------|------------|--------------|
| 60611 | 344.80 | |
| 6811-042 | | 259.80 |
| 6811-042 | | 85.00 |
| TOTAL DEPENSES | 344.80 | 344.80 |

RECETTES

| DESIGNATION | Diminution | Augmentation |
|----------------|------------|--------------|
| 10222 | 344.80 | |
| 28051-040 | | 259.80 |
| 2815432-040 | | 85.00 |
| TOTAL RECETTES | 344.80 | 344.80 |

Après délibération, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité.

N° 2021-33 DEMANDE DE SUBVENTION A LA DELEGATION AUX FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée du Conseil Municipal, du projet de la mise en place de l'aire de jeux extérieurs pour enfants de 1 ans à 16 ans dans le parc situé 8 rue Haute ainsi que de clôturer une partie pour la sécurité des enfants

Le montant total de ces travaux est estimé à **47 727.00 € HT**.

Après délibération, le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur Le Maire, à solliciter une aide auprès de la **DELEGATION AUX FEADER**

N° 2021-34 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée du Conseil Municipal, du projet de rénovation de l'éclairage public par la pose et dépose des luminaires et la mise en place de luminaires à LED neufs

Le montant total de ces travaux est estimé à **21 395.38 € HT**.

Après délibération, le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur Le Maire, à solliciter une aide auprès de la **Communauté d'Agglomération**

N° 2021-35 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée du Conseil Municipal, du projet 2022 de la mise en place de l'aire de jeux extérieurs pour enfants de 1 ans à 16 ans dans le parc situé 8 rue Haute ainsi que de clôturer une partie pour la sécurité des enfants.

Le montant total de ces travaux est estimé à **47 727.00 € HT**.

Après délibération, le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur Le Maire, à solliciter une aide auprès de la **Communauté d'Agglomération**

N°2021-36 MOTION DE LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES.

Monsieur Le Maire expose l'Assemblée du Conseil Municipal la Motion de la Fédération nationale des Communes forestières indiquée ci-dessous

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat État-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'État reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après délibération, le Conseil Municipal **soutient** la Fédération nationale des Communes forestières et

exige :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance État-ONF.

demande :

- Une vraie ambition politique de l'État pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

N° 2021-37 AFFECTATION DE PARCELLES COMMUNALES SOUS LE REGIME FORESTIER

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée du Conseil Municipal, de l'application du régime forestier des parcelles cadastrales suivantes :

- A 1580 : **La Goutte Chaumont**, (à délimiter avec l'ONF),
- A 531 : **Pâquis de Fouillaupré**,
- A 1441 : **Les Grands Kiechats**, (à délimiter avec l'ONF),
- A 20, A 23, A24, A 25, A 1640, A 1642 : **La Grande Faîte/ Le Bina** (hormis la pépinière sur la parcelle A 1642),
- A 523, A 524, A 525 : **Pâquis de Biargoutte**,

Après délibération, le Conseil Municipal **DEMANDE** l'application du régime forestier des parcelles cadastrales citées ci-dessus

N° 2021-38 SITE INTERNET LUBINE

Monsieur Le Maire informe et présente à l'Assemblée du Conseil Municipal le site internet de Lubine (non activé) et précise la qualité de travail effectué par Monsieur **Philippe CONRAUX**.

Après délibération, le Conseil Municipal **ACCEPTE** et **APPROUVE** l'activation du site à l'unanimité.

Le Maire,
Laurent PARISSE

